

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2022
DLCM n°2022-083

Date de convocation : 22 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Madame Jacqueline ARCANGER, Maire.

Etaient présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, M. Gérard LE FEUVRE, Mme Mélanie BIDAULT, M. Gérard HUARD, Mme Annick GUILLAUME, M. Paul GARNIER, Mme Annick GILLES, M. Stéphane BIGOT, Mmes Michèle PEUDENIER, Denise CARDINAL, Pierrette FONTAINE, MM. André LEFEUVRE, Alain BELLAY, Mme Corinne MERZOUK, M. Renaud GAUDRON, Mme Gaëlle WILLY-BONNABESSE, MM. Pascal PAILLARD, Régis BRAULT, Mmes Catherine BOISBOUVIER, Virginie DENIEL, Nadège MARCHAND, M. Thibaut MULOT.

Etaient représentés : M. Axel BELLIARD, qui avait donné procuration à M. Thibaut MULOT conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés : MM. Elie LEME, Mmes Linda FOURNIER et Lucie FOUGERAIS

Absents : M. Christophe BONNIER, Mme Murielle DEPAGNE

Secrétaire de séance : M. Thibaut MULOT

OBJET

MISE EN VENTE D'UN BIEN COMMUNAL - 1B PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

Madame le Maire expose au Conseil municipal que la commune est propriétaire de nombreux immeubles désaffectés.

Afin de réduire les charges inhérentes à l'entretien de ces bâtiments, il est proposé de mettre en vente une maison d'habitation, 1B place de l'Hôtel de Ville, comprenant :

- ✓ au rez-de-chaussée : une chambre
- ✓ au 1er étage : une cuisine, un séjour, une chambre, une salle d'eau, W-C
- ✓ un garage.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission Aménagements et travaux du 12 septembre 2022,
A l'unanimité,

* **décide de mettre en vente** le bien immobilier ci-dessus énuméré,

* **décide de donner mandat exclusif de vente** à M. Jémuel VITTORI, conseiller de la société SAFTI dûment habilité,

* **autorise Madame le Maire à signer** tout document relatif à ces opérations, étant précisé que la commune réalisera préalablement les diagnostics nécessaires avant mise en vente.

*Fait et délibéré en séance lesdits jour, mois et an.
Pour extrait conforme,*



Le Maire,

Jacqueline ARCANGER

